L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } Payable d'avance
[illegible] ....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 9 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

POLITIQUE ETRANGERE.
II.
France.

On ne peut jeter un coup d'œil sur l'Angleterre, sans que le regard se porte aussitôt et par une pente en quelque sorte fatale sur la France. Ces deux rivales que la nature a placées si près l'une de l'autre présentent les contrastes les plus frappans. La puissance anglaise est toute à l'extérieur, toute en circonférence, si l'on peut parler ainsi; celle de la France au contraire est toute à l'intérieur et part du centre. L'un des immenses avantages de ce beau pays, c'est d'avoir en lui-même une force que ne peuvent lui faire perdre ni ses malheurs, ni les fautes de ceux qui le gouvernent; c'est de présenter un tout compact, arrondi et d'une unité parfaite. Voyez d'abord sa constitution physique: il n'a ni enclaves intérieures ni saillies en dehors; la nature semble s'être plu à tracer autour de lui le double contour de l'Océan et de la Méditerranée, la chaîne des Pyrénées, cette haute barrière du midi, et la chaîne non moins forte des Alpes que prolongent le Jura et le Rhin. Il a ainsi une sorte de ceinture géographique qui rapproche et contient ses provinces, qui lie et serre en un faisceau commun toutes ses parties. D'un autre côté, il y a en France unité de races; car le temps a fondu ensemble les élémens Celte, Gaulois, Romain et Franc; ce dernier s'est assimilé les trois autres et a fini par les marquer de sa forte empreinte. Il y a également chez elle unité de foi religieuse; car sur trente-trois millions de Français, il y a trente millions de catholiques. Enfin sous le rapport politique, l'unité de la France est aussi complète que possible; les préjugés et les antipathies de provinces ont disparu avec leurs barrières; grâce à l'heureuse pensée de Sieyes et à l'énergique vouloir de la révolution, l'esprit de localité a été vaincu au profit de l'esprit national. La division en départemens a véritablement créé la nationalité française.

L'unité géographique et morale de la France ne l'empêche pas d'avoir des populations diverses de caractère et qui se fortifient heureusement les unes par les autres. Par là est expliquée la bonne composition des armées auxquelles tous les climats, toutes les capacités, tous les caractères et toutes les intelligences apportent leur tribut; par là se justifient les diverses tendances des travaux scientifiques et industriels qui se développent dans la population; delà vient aussi la variété des produits livrés par le commerce français à la consommation; delà enfin résulte pour la nation entière, considérée comme corps politique, une puissance d'organisme à laquelle il n'est rien de comparable en Europe. Des faits qui remontent à peine à un demi siècle confirment ces observations et montrent ce que la nation elle-même possède de vitalité. On ne l'a point oublié: il y eut un moment en France où l'émigration lui avait enlevé ses officiers, la banqueroute son crédit, la misère publique son revenu; un moment où elle eut la guerre civile dans vingt-six de ses départemens à la fois et une administration désorganisée dans les autres; et ce moment fut celui où la France mit sur pied quatorze armées, organisa partout la victoire et triompha de l'Europe entière.

Ce même genre de mérite ne fut pas moins visible sous l'empire; le grand capitaine ne fit pas alors la grandeur de la France, il ne fit que la révéler. Son talent fut de comprendre ce qu'elle voulait et ce qu'elle pouvait: ce fut là le véritable secret de sa fortune. Pour avoir la mesure de sa force, il ne la jugea ni d'après ses ressources pécuniaires, ni sur l'état de ses places, ni sur l'étendue de sa population, mais sur le moral même de la nation. Il comprit qu'avec une telle nation tout était possible: il osa tout et réussit.

La France est aussi puissante par ses lumières que par le moral de sa population: elle est comme la patrie de la science; son Ecole Polytechnique, son Institut, son Université, sont des établissemens que les autres états lui envient et qui lui donnent en Europe la plus belle des supériorités, celle de l'intelligence. Grâce à ces grandes créations de la révolution et de l'Empire, la France a donné un centre à tous les travaux, une direction à tous les efforts, un contrôle à toutes les découvertes de ses habitans.

C'est là aussi le gage des succès réservés à son industrie agricole, manufacturière et commerciale. On sera confirmé dans ces espérances, si on étudie le sol de la France et la richesse de ses productions. Comme moyens pour tirer parti de toutes ses ressources, elle possède des cours d'eau sur tous les points; elle a des fleuves qui suivent toutes les directions, ainsi la Saône et le Rhône portent des productions aux ports qui communiquent avec le midi et le Levant; tandis que le Rhin, la Meuse et d'autres rivières la mettent en communication avec le Nord; tandis que la Seine et la Loire partent de son centre pour aller à l'Océan faciliter ses relations avec l'Angleterre et l'Amérique.

On peut juger, par l'aperçu des élémens, de la prospérité que peut atteindre ce pays. Quelle serait aujourd'hui sa fortune s'il avait eu des gouvernemens dignes de lui, si depuis cinquante ans il avait employé au profit de son industrie les millions qu'il a perdus en agitations et en guerres insensées, et les millions que lui ont coûtés les achats d'opinions parlementaires, les indemnités d'émigrés, la guerre d'Espagne, l'expédition de Belgique, en un mot toutes ces entreprises qui n'ont rien produit et qui pouvaient devenir si fructueuses entre des mains plus habiles!

La France, considérée comme puissance financière, est en état de soutenir la comparaison avec tous les états du monde: son revenu est double de celui de la Russie et de l'Autriche, quadruple de celui de la Prusse. Sa dette, proportion gardée avec le revenu, n'est pas plus grande que celle de chacun de ces états; elle a en outre de plus qu'eux les ressources du crédit. Son revenu est moindre, il est vrai, que celui de l'Angleterre; mais elle doit à peine un milliard de piastres et l'Angleterre a une dette de près de quatre milliards! Comme preuve de la puissance financière de la France, on peut citer encore les grandes épreuves qu'a traversées la fortune nationale aux époques de banqueroutes, d'invasions et d'indemnités; et nous demanderons enfin si un pays qui résiste, comme le fait la France, à toutes les chances de ruines que multiplie pour lui depuis cinquante ans l'inhabileté de son gouvernement, n'a pas en lui même et par lui même une immense et solide fortune!

La France, considérée comme puissance maritime, a un bonheur refusé à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie, celui de toucher à deux mers qu'on ne peut lui fermer. Les Ardennes et les autres forêts du Nord lui fournissent des bois et des fers pour ses flottes de l'Océan, en même tems que par la Saône et le Rhône, elle reçoit les mêmes produits des Vosges pour alimenter ses chantiers de la Méditerranée; elle a en Bretagne et sur les côtes de la Normandie une population de marine, à laquelle il n'a manqué jusqu'à présent qu'un gouvernement qui sût l'employer.

L'armée française, depuis les derniers évènemens surtout, est sur un pied fort respectable quant au nombre; mais on peut dire qu'on la jugerait mal en ne considérant que sa force numérique: elle a une puissance morale qu'il est impossible de calculer, parce que les forces vives ne se calculent pas, et qu'elle est, suivant une expression de Napoléon, un composé de machines nerveuses. Qu'on brusache les flottes en mouvement, et l'on verra encore une fois ce qu'elles peuvent faire!

De cette vue incomplète et trop rapide ressortiront sans peine les points par où la France diffère de l'Angleterre: inférieure sous le rapport de la puissance, la France l'emporte en forces et en ressources réelles. Sa constitution physique, son unité, la fertilité de son sol sont pour elle des garanties de durée et d'avenir dont l'autre est tout-à-fait dépourvue. En un mot la richesse de la France est en elle même, celle de l'Angleterre est toute en dehors, et certes celle-ci n'est pas la plus solide! La France peut être vaincue, conquise même, mais elle se relève toujours; mais que l'insurrection ou la guerre attaque quelque jour les possessions anglaises, et la métropole est perdue. Certes France, toute abaissée qu'elle est, n'a pas à envier la gloire actuelle de l'Angleterre: il y a de trop lourdes compensations! La vitalité quelque peu lente [illegible] qui bat dans son sein, vaut mille fois [illegible] galvanique et précaire existence dont [illegible] encore son envahissante rivale.

ARKANSAS. Le comté de Philipps a été le théâtre d'une scène déplorable dans laquelle la loi et les autorités constituées ont été indignement méprisées. La Cour de Circuit était sur le point de s'assembler dans ce comté, l'on avait vendu un grand nombre de propriétés et [illegible] plusieurs jugements; une pétition signée de [illegible] cents noms fut adressée au juge Baker, pour demander que la session n'eût pas lieu. Le juge ne pouvait accéder à une pareille demande et il se mit en route pour St. Hélèna où devait siéger la cour. Au [illegible] vingt hommes armés s'emparèrent de la salle de justice, barricadèrent la porte et menacèrent le shérif de mort s'il tentait de les chasser de ce lieu. Le shérif requit immédiatement cinquante hommes pour [illegible] les rebelles à la raison; puis à la suite de cette [illegible] il donna au shérif [illegible] de se [illegible] parmi [illegible] affaires de famille [illegible] ne trouva plus d'officier pour donner force à la loi; car l'individu chargé de nommer le shérif pro tempore se trouvait parmi les rebelles. Le juge Baker se trouva ainsi dans l'impossibilité d'ouvrir la session et retourna à Colombia. Les rebelles étaient encore en possession de la cour au moment où partait le courrier auquel nous devons ces nouvelles.—Espérons cependant que cet acte de rébellion ne restera pas impuni et que la loi reprendra bientôt son pouvoir.

Outre le *Neptune* envoyé par la seconde municipalité dans la journée de dimanche pour aller à la poursuite des assassins des passagers du *Charles*, le *Marchand* est parti lundi soir avec 60 hommes, et une goëlette avec 25 hommes est partie hier dans le même but. Pendant ces deux derniers jours on a fait courir les bruits les plus contradictoires sur le sort des infortunés qui se trouvaient à bord du *Charles*; mais on n'a rien eu de positif.

Nous empruntons au *Courrier* la lettre suivante qui a trait à cette déplorable affaire.

A Mr. D. Prieur, Collecteur de la Douane.
Canal de Donaldson, Le 6 juin 1841.

Monsieur,

"Je vous confirme que, dans la nuit du 4 courant nous avons appris à la Balize les meurtres commis à bord du navire Charles. Nous en avons eu la nouvelle à neuf heures du soir, et une demi heure après nous sommes partis à bord de l'Izard et le canot de la Douane, ayant à bord vingt cinq volontaires bien armés.

"Depuis lors, nous avons croisé dans la baie des Barataria, et nous avons visité avec soin tous les bateaux et campemens de pêcheurs sur la côte et aux environs de l'embouchure du Mississipi.

"J'ai offert $500 de récompense pour avoir de renseignemens; et si ce n'est pas la goëlette à huniers pirate qui a fait le coup, j'ai la confiance de trouver les coupables et de m'assurer d'eux.

La nuit dernière, à mon arrivée à la passe sud-ouest, le capitaine Pierce, du navire Henry, est venu à mon bord et m'a demandé main forte pour aller au navire Alabama. Je m'y suis rendu immédiatement et j'y ai arrêté deux Irlandais et deux Anglais que j'ai fait mettre en lieu de sureté. Un des deux Anglais a été reconnu par nos hommes pour avoir fait partie d'une bande de voleurs à la Nouvelle Orléans. Veuillez envoyer le Marshal des Etats-Unis ici, afin que je sois déchargé de mes prisonniers qui gênent mes mouvemens et me causent plus d'inquiétude que je ne saurais vous dire. J'ai donné l'ordre de faire feu sur eux s'ils cherchaient à se sauver, ce qui pourra m'attirer du blame.

W. B. TAYLOR.

Le capitaine Frost, du navire Denmark, arrivé plus tard, rapporte qu'il a appris du capitaine Taylor lui-même qu'il avait à son bord neuf individus suspects, qu'il a pris dans la baie à l'ouest des passes, et qui se donnent comme pêcheurs.

A bord du bateau de remorque le Tennessean, on a trouvé deux matelots cachés; l'un d'eux est soupçonné d'avoir appartenu au navire Charles.

Le capitaine Taylor est reparti à la poursuite de cinq ou six autres individus suspects.

PREDICATEURS SUSPECTS.

La police ne saurait jamais être assez active. Indépendamment des voleurs et des incendiaires, il y a encore d'autres ennemis non moins dangereux qui se glissent parmi nous silencieusement pour pouvoir mieux nous frapper: nous voulons parler de quelques abolitionistes fanatiques dont la présence nous est révélée par ce qui vient de se passer il y a quelques jours à Lafayette.

Une douzaine d'individus, se cachant sous le nom de mormons, ont eu l'audace de prêcher publiquement dans une maison située au coin des rues Ste-Marie et Bellechasse, devant un auditoire de 60 personnes et, d'y exposer des doctrines si avancées que nous n'osons par respect pour nos lecteurs, les faire connaître. Sur les 60 auditeurs bénévoles il y avait 27 femmes et 33 hommes; mais, sauf quatre personnes dont nous taisons les noms, toutes ces figures étaient étrangères à la population de Lafayette et tout à fait inconnues.

Un certain nombre de citoyens de Lafayette s'étaient rendus à cette assemblée qui leur semblait suspecte; pour savoir ce qui s'y passait. L'exposition des étranges doctrines de ces prédicateurs nomades dut, comme on le pense bien, rencontrer de l'opposition. Un citoyen de Lafayette ordonna au prédicateur de se taire; aussitôt les femmes déclarèrent qu'elles étaient prêtes à le protéger. Une scène de confusion et de désordre s'en suivit. Les citoyens de Lafayette firent évacuer la salle, en commettant la faute impardonnable de n'arrêter ni le prédicateur ni aucun de ses adhérents.

Un nommé Samuel C. Brown fit devant M. A. Phelps maire de Lafayette, un affidavit contre sept ou huit jeunes gens qu'il accusait d'avoir mis le désordre dans son assemblée, et d'avoir même commis quelques dégâts, jeté des œufs pourris etc.

Ces jeunes gens ont comparu devant le maire, mais ni l'accusateur ni aucun des siens ne s'est présenté pour soutenir l'accusation et l'affaire a été mise hors de cour.

Ces faits sont vrais. L'assemblée a été tenue le 30 mai et les jeunes gens ont comparu le samedi suivant. C'est par un motif de prudence que nous n'en avions pas parlé plutôt. Sachant que ces abolitionistes déguisés, effrayés des conséquences de ce qui avait eu lieu, tenaient leurs séances aussi secrètement que possible; et que d'un autre côté ils étaient surveillés très activement par la population de Lafayette qui avait à cœur de s'emparer de leurs personnes, nous avions gardé le silence afin de ne pas donner un éveil qui devait les mettre sur leurs gardes. Mais n'entendant pas parler d'arrestation, nous croyons devoir ne pas tarder plus longtems à porter ces faits à la connaissance du public, afin que les autorités et les citoyens puissent prendre des mesures de précaution contre les machinations de ces dangereux sectaires et détourner les dangers qui nous menacent.

Le conseil municipal de la première municipalité a définitivement ordonné le pavage du carré de la ville.

Nous apprenons que le conseil de ville s'occupe de faire enlever les échoppes qui sont adossées à la grille de la place d'armes et qu'elles seront transportées dans un local qui va leur être affecté, près du marché aux légumes.

FLORIDE. Les nouvelles de la Floride ne présentent aucune nouveauté. On parle toujours de la reddition prochaine d'Halek Tustenuggee qui était, à ce qu'il paraît, campé à 15 ou 18 milles du Fort King. Le capt. Beall est parti de Tampa Bay dans la direction de ce port pour aller à la découverte. On parle toujours du changement du général en chef. On met en avant pour le remplacer quelques noms, entre autres le général Wool, le général Arbuckle et le colonel Worth. Le correspondant du *Georgian* de Savannah prise très fort ce dernier candidat.

On lit dans la Gazette des Opélousas du 5:

"La Cour de District vient de clôre ses séances, après une session de dix jours. Les personnes ci-dessous ont été condamnées aux peines suivantes:

"John P. White *alias* Thomas P. White, convaincu d'avoir volé un cheval appartenant à Louis F. Lastrapes, a été condamné à cinq années au pénitentiaire, aux travaux forcés.

"John Coxe, pour le même délit, condamné à la même peine.

"Louis Vidrine, convaincu d'avoir résisté à un officier civil dans l'exécution de son devoir: condamné à payer une amende d'une piastre et les frais du procès, et à être enfermé pendant dix jours dans la prison de cette paroisse.

"Plusieurs affaires qui étaient au rôle depuis des années, ont été décidées pendant ce terme; mais la plupart des actions au criminel ont été renvoyées au terme prochain.

"On ne saurait laisser passer cette occasion sans dire un mot sur la conduite du juge, sous la présidence duquel cette cour a été tenue. Son urbanité et sa scrupuleuse attention à remplir les devoirs qui lui étaient imposés, lui ont mérité de la part de nos concitoyens des membres du barreau beaucoup d'éloges."

Caroline du Sud.—Deux journaux, whigs tous les deux, se publient en ce moment dans la Caroline du Sud. L'un d'eux paraît à Calhoun dans le Comté de Pendleton, où réside M. Calhoun. L'opposition grandit dans cet état et pourrait bien quelque jour renverser la dictature morale exercée jusqu'à ce jour par l'honorable sénateur.

Marine.—Le brick *Consort*, commandé par le lieutenant Powell, est arrivé mardi dernier de St. Joseph à Pensacole. Il doit repartir sous peu de jours pour Tampa Bay.

VARIÉTÉS.

SOUVENIRS DE L'EMPIRE.
LE REMPLAÇANT MILITAIRE.

Avez vous entendu il y a quelques jours nos rues retentir de cris joyeux et de bruyantes fanfares; avez-vous vu tous ces jeunes gens qui venaient de tirer au sort, chantant, sautant, délirant, se livrant à mille extravagances, soit pour fêter leur succès, soit pour chasser leur tristesse? La joie brille sur tous les visages; mais avec une expression bien différente. Chez l'un, elle est toute naturelle, elle part du cœur; chez l'autre elle est feinte, elle est un effort que fait la nature pour étouffer de tout autres sentimens. Le premier songe à son bonheur, au bonheur de sa famille, dont les anxiétés ont enfin cessé; le cauchemar qui l'oppressait s'est dissipé; il a couru un grand danger, son avenir était en jeu: le danger n'existe plus, son avenir est sauvé; il coulera le reste de ses jours en paix, au milieu des siens, dans la maison paternelle, dont la veille encore il craignait d'être pour long-temps arraché; ou bien encore, c'est le prix d'un remplacement qu'il a en perspective, 900, 1,200, 1,500 fr. gagnés ainsi en un jour, sans peine aucune, somme ronde qui lui donnera le moyen d'acheter un champ, une chaumière, de créer une existence à ses vieux parens. Le second songe également à ce bonheur, à ces avantages, il les comprend, il en est témoin; mais ils n'existent pas pour lui; lui aussi des sœurs, une mère, mais une mère et des sœurs qui vont perdre leur unique soutien, et dont les larmes de désespoir lui déchirent le cœur; l'avenir se montre à lui sous les couleurs les plus sombres, c'est un abîme où il n'ose plonger l'œil, qui va engloutir toutes ses joies et toutes ses illusions; il passera huit ans au service, huit ans à cent, deux cents, quatre cents lieues de ceux qu'il aime, sans espoir de jamais les revoir, car huit ans, c'est bien long, c'est tout un siècle pour la vie de l'homme!

Pour la plus grande partie de la nation, le jour du tirage au sort est donc un des plus importans de la vie. Sur lui, la mère qui allaite son enfant fonde de bonne heure déjà toutes ses craintes, toutes ses espérances; car c'est lui qui doit décider de l'avenir de son fils.

Or, c'était à cette époque orageuse où l'Europe en feu dévorait chaque jour des milliers d'hommes; c'était sous l'empire. Napoléon avait vu pâlir son étoile sous le ciel glacé de la Russie. Pour réparer cet échec il fallait de nouveau d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent. La conscription ne se faisait plus pour ainsi dire que par forme; tous les jeunes gens, grands ou petits, forts ou faibles, étaient obligés de partir; il suffisait qu'un homme pût marcher et tenir un fusil, on ne faisait pas attention au reste.

On venait de tirer au sort dans un des plus beaux cantons de l'Alsace. Sur trois ou quatre cents jeunes gens, dix ou douze tout au plus avaient quelque chance d'échapper, et notez encore que les [illegible] étaient tous retournés dans leurs villages [illegible] pour se livrer au moindre bruit; car ainsi [illegible] chef de famille [illegible] affaires de famille [illegible] avait pas beaucoup de temps devant soi; l'empereur pressait pour avoir des hommes. Dans un de ces villages, la curiosité publique avait été vivement éveillée par l'arrivée d'un général, dont le nom a eu quelqu'éclat dans les guerres de l'empire et qui est fort connu pour l'intimité de ses relations avec Napoléon; cet officier supérieur visitait le pays pour dresser un rapport qu'il devait ensuite soumettre à l'empereur; nos lecteurs n'ignorent probablement point qu'à cette époque l'empereur voulait connaître l'état de toutes nos provinces frontières; il devinait les desseins secrets des gouvernemens étrangers, et pressentait l'invasion qui bientôt allait gronder sur la France. La présence de ce général avait fait, comme nous l'avons dit, beaucoup de bruit dans l'endroit; on s'était réuni dans les rues, sur la place publique, pour savoir le but de son arrivée. En même temps on s'occupait du tirage au sort, on questionnait les jeunes gens; les uns pleuraient, les autres allaient la tête baissée, d'autres levaient fièrement le front. Les pères, les mères, les amis accouraient de tous côtés, presque tous les larmes aux yeux gémissant sur la perte d'un fils, ou d'un camarade; car c'était une véritable perte; la retraite de Russie avait coûté près de 400,000 hommes, et cet horrible souvenir était présent à tous les esprits.

Sur un des principaux points du village, une pauvre vieille femme, à laquelle tout le monde portait le plus vif intérêt, pleurait et se lamentait d'une façon déchirante, en serrant dans ses bras un jeune homme d'assez bonne figure, mais petit, grêle, d'une complexion faible et délicate: c'était son fils, son fils aîné, le seul sur lequel elle pût se reposer; tisserand, il nourrissait sa mère, son père infirme et alité, et son jeune frère, du fruit de son travail; la malheureuse famille, privée de ce soutien, perdait sa dernière ressource, et l'infortuné avait tiré un numéro fatal, qui ne lui laissait pas la moindre lueur d'espoir. A côté de lui un autre jeune homme, Joseph Waltner, suivait d'un œil attendri cette scène, autour de laquelle s'était pressée une foule assez nombreuse; il avait tiré; lui, plus heureux que son camarade, il avait tiré le numéro le plus élevé. C'était un jeune paysan d'une vingtaine d'années, d'une taille moyenne, mais d'un air vigoureux; sa figure, quoique d'une expression hardie, respirait une certaine bonté, une élévation de sentimens, peu commune chez la plupart des campagnards, et dont témoignaient les grosses larmes qui roulaient dans ses grands yeux bleus. Ami d'enfance du fils de la vieille femme, il l'avait accompagné au chef lieu du canton, il avait partagé son désespoir; puis, comme les larmes ne servaient à rien, il avait cherché à le consoler, à lui inspirer de la résignation et du courage; il avait épuisé toute son éloquence auprès de sa vieille mère, lui avait promis de prendre soin d'elle, de lui servir de fils; mais la malheureuse femme était restée sourde à toutes ces paroles: Mon pauvre François, s'écriait-elle en suffoquant de sanglots, qu'allons-nous devenir! Et elle embrassait son fils, et elle frémissait à la pensée que bientôt peut-être ce jeune homme dont elle avait pris tant de soins, qu'elle avait élevé avec tant de sollicitude, allait lui être ravi, pour engraisser de son cadavre, comme des milliers d'autres, quelque champ de bataille sur un sol étranger.

La foule prenait sincèrement part à la douleur de la malheureuse mère; tous les yeux étaient humides de larmes; il y a dans les cris de la nature quelque chose de si déchirant, que l'œil le plus sec ne peut y résister. Depuis un moment, un personnage en habit de ville, d'une figure grave et sévère, et la joue marquée d'une large cicatrice, s'était mêlé aux groupes. L'attention de chacun était tellement portée sur la vieille femme et son fils, que personne ne s'aperçut de la présence de cet étranger, qu'avec un peu d'observation on eut facilement reconnu pour le général. Il restait témoin immobile et muet de la touchante scène qui se passait sous ses yeux et paraissait lui même attendri.

Waltner s'était depuis un instant retiré à l'écart, et paraissait réfléchir. Son père se trouvait placé à quelques pas de lui, et s'approchait de temps en temps en lui parlant vivement. Le brave jeune homme avait un caractère d'une trempe peu commune; les sentimens d'amitié qui faisaient battre son cœur, n'étaient pas des sentimens vulgaires. Depuis le matin une idée se présentait sans cesse à son esprit; cette idée, il s'était chaque fois efforcé de la repousser, la voix de la raison avait chaque fois étouffé cet élan du cœur. Sa famille était assez aisée, fort nombreuse, et généralement aimée dans le pays; lui en particulier était bien vu, et les plus riches filles du village se disputaient son choix; en un mot tout souriait autour lui, et par conséquent le désourait du métier des armes. Cependant, malgré lui et pour ainsi dire en dépit de ses efforts, la même idée revenait toujours, et toujours plus forte et plus pressante. Il en fit part à son père, il osa même lui avouer son projet. Toute la famille s'alarma aussitôt, le traita d'extravagant, d'insensé. Le jeune homme céda aux remontrances des siens, ou du moins parut y céder; mais tout-à-coup il ne fut plus maître de lui; oubliant les conseils et les remontrances de son père et de ses amis, il forma une résolution fixe et décisive. Il perça la foule et s'élançant vers son ami, il lui saisit vivement la main, puis s'adressant à la vieille.—Mère, dit-il d'une voix émue, séchez vos larmes, je pars pour votre fils!

La foule frémit de doute, de surprise, d'admiration. Le père du noble jeune homme était toujours présent, l'action de son fils l'avait glacé.—Malheureux! malheureux! qu'as tu fait? s'écria-t-il, en se précipitant vers lui. Il est fou, ne l'écoutez pas, cela n'est point vrai, il ne peut partir pour personne!—Waltner, étourdi, confus, promenait autour de lui ce regard d'un homme stupéfait qui vient de faire une chose dont il s'étonne lui-même, et que lui-même ne comprend pas. Les larmes de son père lui navraient le cœur; un moment il fut sur le point de rétracter sa parole. Mais son ami était à ses pieds avec sa mère, et lui baisait les mains de reconnaissance. Il fit un effort sur lui-même:

—Père, dit-il, je partirai; vous avez quelque fortune, vous avez des enfans qui pourront vous aider. D'ailleurs huit ans, ce n'est pas si long....

—Et une bonne action trouve toujours sa récompense, ajouta une voix grave.

C'était celle du général. La foule se retourna avec surprise, mais il avait déjà disparu.

L'histoire que nous venons de raconter fit beaucoup de bruit dans le pays. Waltner finit par consoler sa famille, et partit pour l'armée.

Deux ou trois ans après, Napoléon à la veille de battre une dernière fois les Anglais aux Quatre-Bras, avait fait venir près de lui ses officiers-generaux les plus expérimentés, et conversait avec eux sur son plan de campagne. Tout-à-coup la porte de l'appartement où ils se trouvaient s'ouvrit, et un jeune officier en uniforme de commandant se présenta. L'empereur sourit d'un air de satisfaction en le voyant, et le fit approcher.

—J'ai une dette à vous payer, dit-il; mon voyage à l'île d'Elbe ne m'a pas permis de le faire, aussi je me suis empressé, comme je savais votre régiment ici, de vous appeler auprès de moi. Vous vous êtes conduit en brave à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Leipsick et à Hanau.

Puis tirant d'un portefeuille qu'il portait sur lui, un papier plié en quatre, il le présenta au jeune commandant.

—Voici votre nomination de colonel, dit-il; souvenez-vous *qu'une bonne action trouve toujours sa récompense*.

Et en disant ces derniers mots, il tendit au nouveau colonel une lettre qui se trouvait également dans son portefeuille:—Lisez ceci, ajouta-t-il, une pareille lettre est un des plus beaux titres d'honneur qu'on puisse avoir.

C'était celle dans laquelle le général avait rendu compte à l'empereur du généreux trait d'amitié et de dévoûment du jeune Waltner.

Le colonel ne revint jamais en Alsace. Après la défaite de Waterloo, il acheta une belle propriété dans l'intérieur de la France; une grande partie de sa famille l'y suivit. Il est mort en 1821, la même année que mourut l'empereur. On lui érigea un assez beau monument à quelque distance de son château. Il y a quelques années encore, on pouvait voir, tous les soirs après l'Angélus, une vieille femme voûtée par l'âge, et un homme d'une quarantaine d'années, venir prier sur cette tombe. C'était le tisserand et sa mère, qui s'étaient établis dans un village des environs, où leur bienfaiteur leur avait procuré une honnête existence.

CHARLES-FR. X. MULLER.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente des baux d'à peu près cent vingt lots de terres vacants situés sur le chemin du Bayou, appartenant à la succession de Bernard Duchamp. Cette vente aura lieu aujourd'hui mercredi le 9 juin à une heure P. M., à la bourse de Cité par le Régister des Testaments. 9 juin

Mariés—Samedi 5 juin 1841, par le révérend abbé Moni, Mr. JAMES W. FERMOT à Mlle. HORTENSE BERTUS, tous deux de cette ville.

Marié le 8 courant, par le révérend abbé Moni, M. H. Yorth à Mlle. Catherine Athalie Adam, fille de Mr. Louis Adam, tous deux de cette ville.

Décédée hier à 1 et e heures de l'après-midi, Mme. Vve. LOUIS CLEO PHAX BARBEY, âgée de soixante-six ans. Les amis de la famille et ceux de C. Toledano sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie de l'après midi. Son corps est exposé rue des Magasins No. 97.

DERNIÈRES DATES

New York	mai 30	Liverpool	mai 4
Boston	mai 29	Londres	mai 5
Philadelphie	mai 31	Havre	mai 2
Washington	mai 31	Paris	mai 1
Baltimore	mai 31	Bordeaux	avril 24
Charleston	juin 3	Madrid	avril 24
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	avril 16
Tampico	mai 9	Havane	mai 19
Mexico	avril 30	Houston	juin 3

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Abbotsford, McCrea, Liverpool, Wm. O. Hewes & co
Prepontis, Wise, Hull, Ang. L H Gale
Tallahassee, Osborn, Liverpool, Gardner, Sager & co
Brick Copenhagen, Lind, Havane, J M Angnera
Orleans, Wickham, Richmond, J Alexander
Goel. Swan, Treiner, Mobile, J H Ashbridge
Steamer H L White, Quarrier, Nashville, capit

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Mohican, Heston, des Passes.
Navire Denmark, Frost, de Liverpool.
Brick Eusebio Basse, de Sisal.
Goel. Two Friends, Boutemps, de Tabasco.
Goel. Cornelian, Smith, d'Apalachicola.
Goel. Charlotte, Perry, de Pensacole.
Goel. Cassius, Priestly, de la Mobile.
Steamer Tartar, Homans, de St. Louis.
" Baltic, Whitney, de St. Louis.
" Athenian, Henry, de Lafourche.
" Panola, Gautier, des Opelousas.
" Houma, Claiborne, de la Rivière Rouge.
" Ambassador, James, de Louisville.
" Ohio Belle, Jones, de Cincinnati.
" New Albany, Montgomery, de Louisville.

MEMORANDA.

Arrivée d'ici à Baltimore, 31 mai, goel. Eurakee, Martin.

Arrivée d'ici à Philadelphie, 31 mai, goel. Van Buren, Lakeman.

Arrivées d'ici à Pensacole, 5 juin, goels. Alexander et Charlotte.

Arrivées d'ici à la Mobile, 6 juin, goels. Active, Pequot, Roam, Dream et Butler.

Expédiée à la Mobile pour ce port, 6 juin, goel. Pequot, Pidaney.

CHASSEURS ST. BERNARD.

La compagnie se réunira en costume général, jeudi le 10 du courant, chez le camarade J. Ducloux à sept heures de l'après midi pour affaires très importantes.
Par ordre du capitaine.
THEO. LACROIX,
9 juin Maréchal des logis chef.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE ENVIRON DEUX MILLE LIVRES DE VIEUX CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, en caisses; ce métal est excellent pour les moulins à coton et autres machines ou l'on est obligé d'employer un métal plus dur que le plomb. A vendre à bas prix ou quantités à la convenance de l'acheteur. 27 mai

COMMERCE.

REVUE DU MARCHÉ
Nelle. Orléans, Mardi soir—7 h[illegible]

COTON.—Arrivé depuis le 4 courant, Louisiane et Mississipi 2494 balles; Tennessee et North Alabama 1142, Mobile 238, Texas 76, en tout 3470 balles, ce qui élève les arrivages depuis le 1er. octobre à 767476 balles contre 800072 balles qu'il étaient l'an dernier à pareille époque. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 22304 balles, à Hull 1881, à Bordeaux 196, à New York 148, à Philadelphie 516, à Richmond 37, en tout 14736 balles, ce qui diminue le stock de 11266 balles, et le laisse à 67357 balles contre 105616 balles, dont il se composait l'an dernier à pareille époque.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		26738
Reçu les 3 derniers jours	3,470	
Précédemment,	764006	767,476
		794,204
Exporté pendant les 3 derniers jours	14736	
Précédemment,	712111	726847
		67357

Le marché de coton reste calme, et il ne s'est pas encore relevé de l'état de dépréciation dans lequel l'ont jeté les derniers avis reçus d'Europe. Les opérations ont été si minimes dans ces derniers jours qu'elles ne méritent pas d'être mentionnées et qu'elles ne nous ont pas mis à même de nous former une idée exacte de l'état du marché; ce que, du reste, elle n'ont eu lieu que pour compléter des cargaisons. Les détenteurs ont obtenu les cours en plein des qualités supérieures à cause de leur rareté; tandis que les acheteurs demandent pour les descriptions ordinaires des concessions plus fortes que celles que veulent leur accorder les détenteurs. Les ventes des trois derniers jours n'excèdent pas 700 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	8 1/2 à 9 0/0
Ordinaire,	9 1/2 à 10 0/0
Bon ordinaire,	10 1/4 à 11 0/0
Bon ordinaire et petit courant,	11 3/4 à 12
Petit courant et courant,	12 1/2 à 13
Bon courant	13 1/2 à 14

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	8 3/4 à 9 0/0
Ordinaire,	9 1/2 à [illegible]
Bon ordinaire,	10 à 10 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	—
Petit courant et courant,	—
Bon courant.	—

TABAC.—Les prix à la baisse auxquels se sont soumis les détenteurs à la fin de la semaine dernière, ont ramené les acheteurs sur le marché, et il s'est fait depuis, des affaires considérables: 600 boucauts ont changé de mains dans ces 3 derniers jours à des prix qui penchent un peu en faveur des vendeurs. Ces opérations ont relevé le marché qui présente une activité extraordinaire et qui n'est elos fermé à nos côtes. Le stock en vente est maintenant d'environ 900 boucauts. La plupart de ces achats ont été faits pour les marchés français, 3000 boucauts environ, et le reste pour l'Angleterre et pour Brême. Nous cotons les boucauts courans à 4 et 4 1/4, 6 à 6 1/4 et 6 à 8 1/4 pour X 2ème. et 1ère. qualité.

Arrivé depuis le 4 courant 857 boucauts, expédié dans le même espace de temps à Liverpool 238 bts. Martinique 56, New York 266, Philadelphie 48; Richmond 70, en tout 617 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		3219
Reçu les 3 derniers jours	857	
Précédemment,	4 3 1	48211
		48130
Exporté pendant les 3 derniers jours	617	
Précédemment,	27990	28512
		19918

SUCRE.—Les ventes, ces trois derniers jours, ont à peine dépassé 200 boucauts. Les prix cependant sont bien maintenus, ceux des qualités de choix surtout; ces qualités étant en meilleure demande. Nos cotes sont de 5 à 6 1/2 pour les qualités extrêmes. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente sur habitation.

MELASSE.—Cet article n'a que des demandes limitées à nos dernières cotes de 21 à 22 cents le gallon. Le stock sur place est peu considérable. Nous ne connaissons aucune vente sur habitation.

FARINE.—Le marché a été calme encore pendant ces derniers jours, quoique, par suite le la rareté des arrivages, les détenteurs aient été à même d'obtenir dans quelques circonstances $4 30 pour la farine superfine. Il n'y a pas de demandes pour l'exportation, parce que les cours sont de beaucoup au dessus des limites des ordres qu'il y a sur place.

PORC. Le marché reste calme et les transactions sont toujours limitées à nos dernières cotes. Mess 11 à 11 50, prime 8 75 à 9, M. O. 10 à 10 25, P. O. 7 7 à 8, porc en barils 3 à 3 1/2

BŒUF.—Les ventes sont bornées à de petits lots pour le détail et la campagne. Les prix restent à $12, pour le mess, demi barils 6 50 à 7, prime 7 75 à 8 le baril.

LARD.—Le marché est toujours calme nous continuons à coter les jambons de 8 à 8 1/2 plats côtes de 4 à 5 1/2, épaules de 3 à 3 1/2, jambons enveloppés de 8 à 9, en caisses ou cerca 12 1/2 la livre.

GRAISSE.—Cet article est calme de 7 à 8 1/2 pour les qualités ordinaires, de 8 3/4 à 9 1/2 pour les moyennes et 9 à 7 1/2 qualités de choix.

WHISKEY. Nous avons signalé, dans notre dernière revue, quelques ventes sur la Levée à 17 cents pour du whiskey rectifié. En magasin quelques détenteurs demandent 18 cents. Le whiskey commun manque sur le marché.

CHANGE.—Le change à l'intérieur et le change étranger sont devenus plus rares et partant ils ont également haussé. Les traites sterling sont peu offertes et de petites sommes obtiennent 13 o/o de prime. Nous cotons le change sur France de 5 32 1/2, et New York 60 jours à 1/2 o/o de prime, (à vue) de 1 1/4 à 1 1/2 o/o de prime peu de demandes.

FRET.—Nous n'avons aucun changement à indiquer pour les prix. Deux navires ont été engagés pour charger du tabac pour Londres et Liverpool, le premier à 42 s 6 d et le second à 35 s 6 d.

FRET.

Coton pour Liverpool		3/8 à 7/16 d
Do	du Havre,	7/8 à cts.
Do	de New York,	$1, 25 par balles
Do	de Boston,	1 1/4 à —
Tabac pour Cowes,		45 s —
Do	de Londres directement,	45 s 6 d
Do	de New York,	4 00 à 5 00
Do	de Boston,	5 50 à —
Do	de Philadelphie,	[illegible]

AVIS D'ENCAN.

Le magasin d'encan du soussigné a été transporté à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, au magasin ci-devant occupé par M. Joseph Lecarpentier, où il continuera ses ventes à l'encan régulières, qui auront lieu lundis, merc. edis et vendredis. Il se chargera avec plaisir des ventes au dehors, et à la Bourse, de nègres, propriétés foncières, et sur la levée des ventes de cargaison, &c. &c. Il fera des avances raisonnables sur consignation, &c.

ANTHONY FERNANDEZ.
Nlle Orléans, 9 juin 1841.

PENSION BOURGEOISE.
HOTEL DU NORD ET DES HABITANS.

N. GEORGE a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de quitter la direction de l'Hôtel du Nord, Bienville No 9, et qu'il a ouvert pour son propre compte, à l'encoignure des rues de la Levée et Bienville, No. 6, au premier, l'Hôtel du Nord et des Habitans, où les personnes de la ville et de la campagne trouveront constamment pension et un logement avec tout le comfort désirable.
Heures des repas—Déjeuner à 8 heures A. M.—Diner à 3 heures P. M.
Prix—Pension par mois, $35—pension et logement par jour $1 50—Déjeuner extra, 50 cts. Diner extra, 75 cts. Coucher extra 75cts.
Une blanchisseuse a tachée à l'hôtel, blanchira le linge des pensionnaires qui le désireront. Chambres garnies à louer pendant l'été.
On parle anglais et français.
L'entrée de l'hôtel est par la rue Bienville No 6 au premier. 9 juin—1m

PORC—60 barils mess m. o. et p. o., à vendre par CHAS. DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

PLOMB—2000 saumons, à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

MAIS—1900 sacs à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

HUILE de palmachriste—35 barils No. 1 à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

HARICOTS—500 barils à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 59, rue Poydras

GRAISSE—120 barils et 100 barillets graisse en feuilles, à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

CIDRE—150 caisses, à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

THÉ—40 demi coffres et 200 caisses, à vendre par CHARLES DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

A VENDRE par les soussignés à des prix très modérés:
75 paniers vin de Champagne, 1ère. qualité;
50 paniers huile d'olive de Marseilles
50 caisses eau de fleur d'oranger;
15 do amidon de Maniac de la Martinique;
VALETON & Cie.,
9 juin Encoignure Royale et Douane.

MACARONI d'Italie, 1ère. qualité, à vendre par VALETON & Cie., 9 juin Encoignure Royale et Douane.

SUCRE—40 boucauts sucre prime et inférieur, à vendre par P. A. GIRAUD, 9 juin 12 rue Tchoupitoulas.

FER—10 tonneaux fer plat et fer rond à vendre par P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE, vin de Porto et vin rouge à vendre par P. A. GIRAUD, 9 juin 12 rue Tchoupitoulas.

CIGARES—20,000 Regalias à vendre par P. A. GIRAUD, 9 juin 12 rue Tchoupitoulas.

MAIS—1,000 sacs à vendre par P. A. GIRAUD, 9 juin 12 rue Tchoupitoulas.

PORC—60 barrils porc prime et épaules
19 barillets graisse à vendre par P. A. GIRAUD, 9 juin 12 rue Tchoupitoulas.

MAIS—600 sacs maïs blanc, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 9 juin

FEVES blanches—40 barils en bon ordre, à vendre par CONVERSE & Co. 55 N. Levée. 9 juin

VIN—75 caisses à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 9 juin

BLANC de baleine, a vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 9 juin

CHAPEAUX—Un assortiment de chapeaux de Russie, de soie et de feutre, en magasin et à vendre par FROST & Co. 9 juin

HABILLEMENS de saison—Pantalons de cotonnade, chemises avec les devants en toile, id en coton blanc, pantalons de deny, à vendre par FROST & Co. 9 juin

BRODEQUINS de Russet, à vendre par FROST & Co. 9 juin

BISCUITS de bord et petits biscuits,
45 caisses tabac à chiquer,
Porc M. O., P. O. têtes, épaules, etc.
Sirop de limon, bitter,
Essence de pepperment,
Huile d'olive et de palmachristi,
Girofle, muscade, canelle,
Alun, indigo, etc, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 9 juin

$15 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le mulâtre DAVIS, âgé de 24 ans; taille ordinaire, teint foncé, figure longue, nez pointu; il a l'œil droit beaucoup plus petit que l'autre; il est cambré; il parle anglais et français; il a une assez bonne tenue et a de la barbe au menton. On l'a vu deux fois au Vieux Bassin. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des prisons de la ville ou le ramènera chez le sous signé.

DOMINIQUE DUMAINE, sur la Levée, entre les rues Tricou et Delery, faubourg Washington. 9 juin—3

150000 MILLIERS Cigares de la Havane de la marque de l'Espérance comme la qualité des Regalias, Canones, Impériales, etc., reçu par le steamer Natchez, à vendre par F. TIO, 7 juin 46, rue Ste. Anne.

VENTES DE SHERIF.

Lucretia Banker vs. Robert Reddock.

COUR DE PAROISSE.—No. 13641—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au numéro 99 rue du Camp, dans cette ville, Mardi, le 5 juin 1841, à 10 heures A. M.
Le contenu de la maison tenue par Robert Reddock, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
9 juin V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Municipalité No. Deux de la ville de la Nlle. Orléans vs. John Boyd.

COUR DE DISTRICT.—No. 20,343—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, treize juillet 1841, à midi, les propriétés chapées décrites, savoir:
La moitié indivise de deux Lots de Terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, désignés par les numéros trente et un et trente deux, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, du 29 novembre 1836, et déposé en l'étude de Hughes Lavergne, ci-devant notaire public en cette ville. Le lot no. trente et un mesure vingt quatre pieds trois pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de quatrevingt pieds quatre pouces du côté de la propriété de Christophe Toledano, et soixante dix neuf pieds cinq pouces de profondeur du côté de la propriété de François Millaudon; la ligne du fond qui le divise du lot no. 32, mesure 24 pieds. Le lot no. trente deux mesure vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue de Commerce, et a la même profondeur que le lot no. trente et un. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
9 juin—4t[illegible] J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de Dist. du 1er District.

Lawrence and Hill vs. F. Maxent et Marguerite Jardelle femme séparée de corps et de biens d'avec son mari, François Duval, alias Lejuste.

COUR DE PAROISSE.—No. 13,848—En vertu d'un pluries writ de saisie et de vente à moi adressé par l'hon Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 12 juillet 1841 à midi,
L'esclave PIERRE, âgé d'environ 30 ans.
Conditions:—Comptant.
9 juin—4t. 1ps V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DES PREUVES.—Attendu que François Quétant a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif ou administrateur, ou l'un ou l'autre, de la succession de feu NICOLAS GIROD.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég ster des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jean François Gilbert a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif, ou administrateur, ou l'un ou l'autre, de la succession de feu NICOLAS GIROD. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. de Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Claiborne a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif ou administrateur, ou l'un ou l'autre, de la succession de feu NICOLAS GIROD: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Girod a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif ou administrateur, ou l'un ou l'autre, de la succession de feu NICOLAS GIROD: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Mme Louise Liverney décédée épouse de Bonaventure Martin—Conformément à un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson date du 21 avril 1841, rendu sur la pétition de Joseph Antoine Bonaventure Martin, exécuteur testamentaire de ladite veuve Martin, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale, à la Nouvelle-Orléans, le samedi 10 juillet prochain à midi, les propriétés ci-après décrites appartenant à ladite succession:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny ayant mesure française, cinquante pieds neuf pouces de face sur la rue de Craps entre les rues Mandeville et Espagne avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.
2o. Cinq lots de terre situés au faubourg Lafayette, ette paroisse, désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'îlet No. 10, conformément à un plan fait par John Schreiber arpenteur, le 19 mars 1836, et annexé à un acte de vente par Hart et Hymans à F. S. Bonney au rapport de J. B. Marks, notaire public, à la Nouvelle Orléans, en date du 29 juin 1836.
Les lots Nos. 8, 9, 10, 11, et 12, mesurent chacun trente pieds six pouces et trois lignes (30, 6, 3) face à la rue du Chêne Vert (Live Oak) sur cent cinquante et un pieds huit pouces de profondeur; (1, 1, 8) avec les améliorations qui se trouvent dessus.
3o. Marcelle, négresse âgée d'environ 26 ans.
Conditions—Douze mois de crédit, payables en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devant porter un intérêt à raison de 8 pour cent l'an, dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance, sans que cette clause autorise l'acquéreur à retarder le paiement.
Paroisse de Jefferson le 9 juin 1841.
9 juin—1m30j F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—7 juin 1841.—No. 13074—A. Schreiber contre ses créanciers et les créanciers de Chabert & Schreiber.—No. 13744—1. Chabert contre ses créanciers et les créanciers de Chabert & Schreiber.—Il est ordonné par la cour que toutes les personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles les tableaux enregistrés par le syndic, dans ces deux affaires, ne seraient pas homologués et les fonds distribués en conséquence.
Extrait des minutes—Bureau du greffier, 8 juin 1841.
9 juin 3e s H. PITOT, Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse dans la paroisse et ville de la Nlle Orléans. Présent l'honorable Chs. Maurian, juge. 3 juin 1841.—No. 13,10 P. F. Galien Pré. Froutier et créanciers. Sur enregistrement d'un tableau amendé de distribution dans cette affaire.—Il est ordonné par la cour que les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours suivant la publication de cet ordre, les motifs pour lesquels ledit tableau amendé de distribution ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 3 juin 1841.
8 juin 3en 10j H. PITOT, Dép. Greffier.

Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

J'ai lu dans votre no du 24 mai dernier un article intitulé *formation de société*, dans lequel il est dit qu'une société collective et en commandite a été formée entre le sieur Dupan et moi pour les produits que l'on peut retirer des substances animales, suivant acte passé devant M. Foulhouze, notaire public.

Aussi que l'on puisse vous en assurer, je déclare n'avoir passé aucun acte de société avec le sieur Dupan ni chez M. Foulhouze, ni chez tout autre notaire, et afin de n'induire personne en erreur pour quelque motif que ce puisse être, je vous prie mon cher de vouloir bien insérer ma réclamation dans un des plus prochains numéros de votre journal.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.
8 juin—3 S. DUVAL.

DOMESTIQUE A LOUER.

On demande à louer un bon domestique de maison. S'adresser au no 111 de la rue Tchoupitoulas. 8 juin

MADAME CLARET,
Accoucheuse.

Reçue par la Faculté de médecine de Paris. Références Messieurs Labatut, M. D. Lambert, M. D. Daret, M. D.
S'adresser à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne, au-dessus de la Pharmacie.
8 juin—1m.

PARTIE de maison à louer, avec écurie et remise. S'adresser sur les lieux, encoignure Ste. Anne et Bourbon on louera séparément la maison sans écurie. 8 juin—6

AVIS est donné aux créanciers de feue Dlle. Ursule Pratines, d'avoir à présenter leurs comptes, dans le plus bref délai possible, à M. Pre. Duthil, administrateur de la succession de la défunte, rue Royale No. 382, entre Hôpital et Quartier. 8 juin—3

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes comprenant des regalias, canones, &c. de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 juin 26, Commune.

CAFÉ de la Havane 100 sacs café Havane vert prime, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 juin 26, rue de la Commune

SUCRE de la Havane, blanc et brun, de qualité prime, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 juin 26, rue de la Commune

CAFÉ de la Havane, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co. 8 juin 89, rue Bienville

CAFÉ Laguayra en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co. 8 juin 89, Bienville

SUCRE de la Havane brun, à vendre par SCHMIDT & Co. 8 juin 89, rue Bienville

CAFÉ—600 sacs café Havane vert prime, à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 8 juin 27 rue Toulouse.

CIGARES—100,000 cigarres de la Havane de différentes marques, à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 8 juin 27 rue Toulouse.

GELÉE ET PATE DE GUAYABA—En magasin et à vendre par B. VALLS, 8 juin 35 rue Gravier.

SUCRE de la Havane, à vendre par B. VALLS, 8 juin 35 Gravier.

CONFITURES DE LA HAVANE—18 caisses à vendre par B. VALLS. 35 Gravier. 8 juin

AMENDES DOUCES ET AMERES—300 caisses à vendre par B. VALLS, 8 juin 35 rue Gravier.

MANNES EN SORTES—6 caisses à vendre par B. VALLS, 35 rue Gravier. 8 juin

VINS d'Oporto, Jerez, Ténériffe, Madère, Claret, Port, M bon etc., en futailles et en caisses à vendre par B. VALLS, 35 rue Gravier. 8 juin

GENIEVRE de Hollande, eau de-vie de Cognac, à vendre par B. VALLS, 8 juin 35 rue Gravier.

CHAUX A BORD—850 barils, à vendre par BEDFORD & BECK. 7 juin 1841.

PORC—50 barils de porc désossé, Mo. rumps jols, &c. à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 8 juin 36, rue Poydras.

PLATS COTES—60 boucauds à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 8 juin 36, rue Poydras.

JAMBONS COUVERTS, en boucauds, demi boucauds et en barils à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 8 juin 36, rue Poydras.

WHISKEY—100 barils whiskey, qualité supérieure, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 8 juin 36, rue Poydras.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Cour Classique et Commercial.
(Pension, demi-pension et externat.)

DIRIGÉ par J. F. Buffet, bachelier ès-lettres, ex-professeur au Collège Jefferson, et antérieurement pendant 14 ans dans les principaux colléges royaux de l'Université de France, comme en font preuve des titres bien authentiques.

Les familles de la Nouvelle-Orléans et des environs sont prévenues qu'au 12 du mois de juin courant, cette institution sera transférée de l'encoignure des rues de Chartres et de Toulouse, à la maison de Mme. Vve. Duplessis, rue Bourbon, No. 63, entre les rues de la Douane et Bienville. Ce superbe et spacieux local assez connu, comprenant deux corps de bâtiment et deux vastes et belles cours, est parfaitement distribué pour une maison d'éducation de plein exercice.

Les cours particuliers d'anglais, de français et de la tenue des livres, etc., etc., continueront à y avoir lieu de 7 à 9 heures du soir, pour la rétribution de $6 par mois payables d'avance. 7 juin—1, m et sue

EN l'absence de M. DUBSAUT fils aîné, je suis chargé de ses affaires et de sa procuration.
Nouvelle-Orléans le 6 juin 1841.
7 juin—4 J. METGE

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux.
Gravures en taille-douce représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c.
Collection complète de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD, 7 juin 49, rue de Chartres.

UN assortiment complet de cigares de la Havane de la meilleure marque, à vendre par F. TIO, 7 juin 46, rue Ste. Anne.

8 BALLES canelle de Chine, à vendre par F. TIO, 7 juin 46, Ste. Anne.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 10 juin 1841.
DON JUAN D'AUTRICHE,
Comédie en 5 actes, de Casimir de Lavigne.

BALS D'ÉTÉ.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert ses bals d'été, Dimanche dernier dans la superbe salle connue sous le nom de Salle de Napoléon, située encoignure des rues Villeré et St. Louis, et qu'il continuera de donner des bals les mercredi et samedi de chaque semaine pendant tout l'été.
Rien n'a été négligé pour rendre ces réunions agréables, l'appartement et le jardin sont des plus spacieux et de plus aérés, les rafraîchissemens des plus choisis, &c.
Prix d'entrée, 1 piastre pour les cavaliers.
8 juin—10 JEAN ROCH

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON
Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques.
Il y aura BAL tous les samedis.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE.

DIRIGÉE par Mr. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.

Les cours auront lieu le matin de 8 à 9 heures et le soir de 8 à 9 heures, et de 9 à 10 heures, dans un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

Mr. F. enseigne aussi l'ophicléide, le piano, la guitare, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments.

N. B. Chaque élève aura la faculté de suivre les trois cours de solfège, avantage qui pourra le mettre à même de devenir musicien en peu de temps. 7 juin—6

GYMNASE MUSICAL.

MR. F. KROLL informe le public, qu'il tient tous les jours, excepté le jeudi et dimanche, dans la salle du Gymnase musical, une classe de Solfège depuis 3 jusqu'à 7 heures du soir, à raison de $4 par mois.
Le cornet à piston, violon, guitare, hautbois, et clarinette y seront enseignés à raison de $10 par mois.
S'adresser au Gymnase Musical, encoignure Royale et d'Orléans, ou chez Mr. Vigué. L'entrée par la rue d'Orléans. 31 mai—1m

On trouvera en vente chez Messieurs Paya, Lelièvre et Frémaux une petite brochure intitulée *La Voix*, de M. EUGENE LEBLANC. 3 juin—5

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure.
31 mars—3m SICKLES & Co.
Droguistes et pharmaciens, du Canal.

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour dimanche le 13 juin à 10 heures du matin.

Le steamer à basse pression SAVANNAH, capitaine John Wade, partira positivement pour le port ci-dessus le 13 courant. Ce bateau a été expressément construit pour les voyages de Liverpool à New York, et offre aux passagers toute la sûreté et le comfortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
12 rue Gravier.

Les jours de départ du SAVANNAH, sont: de la Nlle. Orléans, le 5 et le 20 et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois, et il sera aussi par le steamer New York qui partira de ce port le 1er et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois. 9 juin.

POUR LOUISVILLE.—Jeudi le 11 juin à 4 heures P. M.—Le steamer de la malle des Etats Unis AMBASSADOR, capitaine J. James, partira pour le ports ci-dessus et les ports intermédiaires jeudi, le 10 juin, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. E. LAWRENCE,
9 juin 30, Nouvelle Levée

POUR ST. LOUIS—Le steamer neuf TARTAR, capitaine J. T. Homans, partira vendredi le 11 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à CHAS. DOANE, 9 juin 69, rue Poydras

POUR SAINT LOUIS—Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, GENERAL PRATTE, capitaine J. J. Casey, reçoit actuellement du fret, et ayant la plus grande partie de son chargement et gagée, partira mercredi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au bout de la rue Poydras ou à CHARLES DOANE, 7 juin 69, rue Poydras

PARTIES DE PLAISIR
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG et Madisonville.—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, commencera ses voyages réguliers à Mandeville, Lewisburg, et Madisonville samedi 29 du courant, et continuera à les faire durant l'été; ce partira du bout du railroad au lac Pontchartrain les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. A son retour, il partira de Madisonville les dimanches à 4 heures de l'après midi. 20 mai—30

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Louis Cormier, partira positivement samedi, 12 du courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 9 juin 55, V. Levée

POUR LONDRES—Le navire de première classe et voilier TENNESSEE, capitaine Wise, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de très commodités d'un paquebot, s'adresser à
A. L. ADDISON & Co.
Bank Place ou à
JOHN A. MERRITT,
9 juin 73, rue du Camp

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LA VILLE DE BORDEAUX, capitaine Ferrand, ayant une partie de son chargement engagé, partira très incessamment sous le commandement du capitaine Ferrault. Pour passage et fret pour 200 balles de coton, s'adresser à
JOHN & D FEHRMAN,
8 juin 26 Bank Alley.

POUR LE HAVRE—Le Navire neuf GOV. DAVIS, Capitaine Neef, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret de 600 balles ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
8 juin 26 Bienville.

POUR KINGSTON, Jamaïque—Le brick EMILY, capitaine Hollowell, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresse. à
WIGGIN & DAVENPORT,
23 rue Gravier

POUR MOBILE
La goëlette HORNET, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
7 juin 97, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—Le 10 juin—Le navire de première classe VIOLA, capitaine Edward Spragne, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de très commodités pour passagers de chambre et 200 balles dans l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord ou à W. CHASE, 7 juin—4 37, rue du Camp

POUR NEW-YORK—partant positivement mercredi le 9 du courant—Le navire paquebot OCONEE, capt. Jackson, à presque tout son chargement engagé, et ayant encore place pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Bienville ou à JAMES E. WOODRUFF, 8 juin 82 rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands.—La barque paquebot MEXICO, capt. J. Garvins, à presque toute sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Quartier, ou à
JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.
2 juin

DEPART JEUDI LE 10 DE JUIN.
POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français, L'ANDELLE, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira à jour fixe pour sa destination, sous le commandement du capt. Gamsis. Pour passage, ayant des emménagements vastes et confortables, s'adresser au capt. à bord, en face du Rail Road ou à
28 mai BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville.

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts MARENGO, capt Gray, peut prendre encore 8 ou 10 passagers. S'adresser à bord ou à F. PERRET, 26 mai 50, rue Toulouse.

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Louis Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
30 mai 55, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co.
27 mai 20, rue Bienville

GRAND ET BEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.
Vente à des prix réduits.

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, ont en mains un grand et nouvel assortiment D'HABILLEMENTS D'ÉTÉ, envoyés de New York et confectionnés tout exprès pour le détail de cette ville, ils les offrent à vendre à des prix fort réduits. Leur stock se compose de tous les objets de toilette que peut désirer un étranger ou un habitant, et les prix auxquels ils vendent ne peuvent manquer de satisfaire les acheteurs. 4 juin.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel de Mandeville sera ouvert le 12 juin.
On y trouvera salle de billards, écuries, remises, chambre de bains pour les dames et chambre à bains pour les hommes.

Prix de la Pension.

Par mois,	$60
Par jour,	3
Enfans, moitié prix	
Domestiques,	$25 par mois.

2 juin—1 m P. DAVIS.

MAGASIN A BAIL—Le magasin no. —, rue de Chartres, à bail jusqu'au 1er. octobre prochain. On en donnera possession immédiatement.
CANTIN, DARAN & Co,
4 juin 11 et 13, St. Louis.

MAISON à louer.—Rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à
4 juin—3 G. & C. URQUHART, 9, rue Royale.

A LOUER—Une maison en briques à étages, située dans la rue des Ursulines entre Bourbon et Royale. S'adresser à LAUVE FRERES,
24 mai—1m. No. 26, Vieille-Levée.

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme Ve Duverjé, située de l'autre bord du fleuve à un mille au dessous du ferry; il y a sur la devanture un joli parterre, très bien entretenu.
Pour les conditions, s'adresser à J. B. Olivier, rue Royale No. 215 21 mai 30

A LOUER PRESENTEMENT—Une maison à quatre appartements, avec cuisine &c., rue du Bassin, entre Conti et Bienville, s'adresser à
R. BRUGIER,
3 juin 9, rue Saint Louis.

A LOUER POUR PLUSIEURS ANNEES.
Cette belle habitation ci-devant la résidence de feu M. P. Cazelar, située à 3 milles de la ville et de l'autre côté du fleuve. Cette propriété se compose de 3 arpents de face sur 40 de profondeur, et il y a dessus une excellente maison de maître très agréable. On donnerait cet établissement à bon marché s'il était possible d'espérer qu'elle serait bien soignée. Pour les conditions s'adresser à
E. BAINET,
3 juin—6 rue Royale No. 13

A LOUER, rue Calliope, entre Bachus et Dryade, un vaste terrain sur lequel sont une petite maison et une écurie toute neuve pour 11 chevaux, le tout entouré à neuf.
Aussi, à vendre, 5 mulets, 3 chevaux, 5 drays, avec leur licence, harnais et accessoires. S'adresser chez M. François Soulet, rue de l'Annonciation, entre Edouard et Estelle. P. L. ROZAT DE MANDRES. 7 juin—6

A VENDRE—300 barils suif garanti blanc et clarifié. S'adresser rue Ste. Anne, No. 150.
20 mai—20, 26, 30 mai, 5 et 10 juin.

PEAUX DE DAIM—5 balles peaux de daim, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13 mai 13, rue Royale.

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse [illegible] par FRER[illegible] [illegible], rue Royale, entre St [illegible]

CUIRS—[illegible] rouleaux [illegible] pour harnais, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 20 mai 20, rue St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi le [illegible] du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 20, rue Conti:
12 caisses mousse line jaconat blanc. 9 juin

PAR P. E. TRICOU, ENCANTEUR

SUCCESSION de feu M. Nicaud.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse d'Orléans, date du 6 avril 1841, il sera vendu samedi 10 de juillet, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.
Les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu M. Nicaud, comme suit,

1.
1. LITTLE WILLIAM, nègre âgé d'à peu-près 15 ans,
2. GARRETT, do do do 16
3. MOSES GOL, do do do 18
4. JOHN MENOR, do do do 20
5. FRANCOIS, do do do 24
6. MAYME, négresse, do do do 22 do.
sujette au rhumatisme sans crises.
7. MARY NICAUD, négresse âgée d'à peu près 40 ans
8. MARIA NICAUD, do do do 25 do.
2.

Une maison et un lot de terre dans le faubourg Franklin, désignée par le No. 3 de l'îlet No. 61, d'après le plan spécial date du 11 avril 1836, déposé en l'étude de T Seghers, notaire pub., le dit lot mesurant 30 pieds 6 pouces de face sur la rue Morales et sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Mandeville et Espagne, avec les ameliorations consistant principalement en une maison briquetée entre poteaux ayant deux appartements, deux cabinets, une galerie, cuisine, &c cour pavée, etc., le tout bâti depuis un an.

TERMES ET CONDITIONS.

1o. La propriété sera vendue à 6, 12, 18 24, 30 et 36 mois de crédit pour des billets endossés, &c.
2o. Les esclaves seront vendus un dixième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés, &c.
N. B. Tous billets quelconques fournis par les acquéreurs devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs. Qui se réservent le droit de rejeter les endosseurs proposés, sans être tenus de donner le motif de leur refus. Les billets porteront hypothèque spéciale et porteront 10 pour cent d'intérêt à leur échéance, s'ils ne sont pas payés à leur maturité, sans pour cela que cette clause donne droit d'en retarder le paiement.

Les conditions de la vente devront être remplies dans les quinze jours qui suivront la vente, et avant que les susdites conditions ne soient remplies, aucun esclave ne seront livrés aux acquéreurs, mais ils seront à leurs risques.
Les actes de vente seront passés pardevant P. Lacoste, not. pub.
Nlle. Orléans, 8 juin 1841.
9 juin—9 17, 25 jui. 3, 8 et 10 juillet.

PAR P. E. TRICOU.
Charles Royet contre ses créanciers et les créanciers de Charles Royet et Victor Labatut.

IL sera vendu le lundi 21 juin, à 10 heures A. M., précises, rue Royale entre Toulouse et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 8 juin 1841, et à la requête du syndic des créanciers dudit insolvable, les articles suivans, savoir:—
Vins rouge et blanc en barriques et demi-barriques de château Margaux, Lafitte, et Barsac; &c. en caisses de 12 et de 24 1/2 bouteilles.
Vin de Champagne et paniers de 12 bouteilles et 24 1/2 bouteilles.
Fruits assortis au jus et à l'eau-de-vie, liqueurs, anisette, guignolet.
Vinaigre ou dames jeannes, bouchons, un bureau, etc.
Conditions—Jusqu'à cent piastres comptant, de $100 à $300, 60 jours et au-dessus de $300, trois mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.
Il sera procédé immédiatement après la vente de la marchandise, à l'adjudication du bail, jusqu'au 31 octobre prochain, de deux magasins dont l'un fait face à la rue Royale et l'autre situé dans le fond de la cour, de la même maison, servant d'entrepôt et dont moitié est loué à $7 par mois.
Conditions—Comptant.
Le même jour à 5 heures précises P. M., il sera vendu par le même encanteur, rue des Marais entre Ste Anne et Dumaine, les meubles abandonnés par Charles Royer à ses créanciers.
Conditions—comptant. 9 juin—21—9, 15, 21

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi, le 9 juin, à 10 1/2 heures, au magasin No. 60 de la rue de la Commune, pour clore des consignations, et transportées pour la convenance de la vente:—
80 rouleaux cordes du nord, bonne qualité,
38 caisses brodequins de veau et russet, 1re qualité,
20 barils sole riche,
10 1/4 de barriques eau de vie de Philadelphie
genièvre du printemps
13 boucauts rum de la Nouvelle-Orléans
8 pipes et 1/2 d'eau-de-vie importées
2 genièvre de Hollande.
65 caisses tabac de différentes marques
[illegible]
12 1/2 de barriques vin de Madère
22 barils whiskey de Monongahela
3500 cigarres de la Havane.
Au même endroit et à la même heure, il sera vendu une quantité de meubles comprenant des bureaux, sofas, bois de lit, chaises, tables, etc.
Vente positive—Conditions—Comptant 8 juin

VENTE A L'ENCAN.

DE sept cents lots à Mecanicks'Ham, sur le côté droit, ou le côté ouest du Mississipi, en face de la ville Lafayette et contigus au village de Gretna, ou est le dépôt des terres d'en haut. La vente commencera dans l'après midi du samedi 3 juillet prochain, à 5 heures, jusqu'au coucher du soleil, et tous les samedis au même endroit et à la même heure, jusqu'à ce que l'on ait disposé du tout.
Les personnes qui désirent acheter, pourront passer et retourner par le ferry à vapeur, dans l'après midi de samedi, de 2 heures à 6 heures; elles où l'on s'embarque est en face du marché aux poissons et à la viande de Ste. Marie. Les bateaux sont stationnés du côté de la ville de Lafayette.

PAS DE CHARLATANISME, VENEZ VOUS LA VIE ET LE NERF D'UN PAYS NOUVEAU, VENEZ ET JUGEZ PAR VOUS MEME.

Conditions—COMPTANT, ou, si l'acheteur le préfère, il peut jouir du privilége de payer comptant un cinquième de l'adjudication, et retenir la balance en la payant au taux et à raison de six pour cent par an, laquelle balance sera payable en quatre billets dans les quatre années suivantes, chacun payable d'un cinquième du prix; le premier billet à compter du jour de la vente, le cinquième et de l'intérêt de la dite balance, et ainsi de suite, chaque à partir du jour de la vente le second billet sera composé du second quart de la balance, et de l'intérêt des trois quarts de la dite balance payable à douze mois du jour de la vente. Le troisième billet sera composé d'un troisième quart de la balance et de l'intérêt des deux derniers quarts restant de la balance payable à douze mois du jour de la vente, et le dernier quart et dernier billet sera composé du restant de la balance et de l'intérêt d'icelle à vingt-quatre mois du jour de la vente. Mais dans le cas où aucun des dits billets ne serait pas ponctuellement payés à son échéance, alors il pourra ce de retour toute partie du prix de l'adjudication, ces et révendeur, ou le porteur des billets aura le droit de le tenir chacune des billets de cent dollars, ou l'acheteur est compliant à l'effet de payer la balance entière du prix, jusqu'à ce que la vente par le prix originel de l'adjudication, et la balance, dans ce cas porte à conter à partir du jour du paiement. Les acheteurs devront hypothéquer les lots qui leur seront adjugés pour la sûreté du paiement du prix ou de la balance de prix, et du paiement du prix de l'adjudication, retenu par eux ainsi que tous les intérêts qui pourront s'accumuler, et les acheteurs ne pourront aliéner ou hypothéquer les dits lots de quelque manière que ce soit, au préjudice du vendeur ou de tout autre porteur de billets. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public à la Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs; et chaque acheteur aura 5 jours pour se conformer aux conditions de la vente ci-dessus énumérées, dans le cours de quinze jours qui suivront le jour de l'adjudication. Et dans le cas où l'un d'eux ne remplirait pas cette clause, il doit être révendu aux frais et risques des [illegible] et l'acheteur sera responsable de la différence. Les acheteurs à leurs propres frais devront se faire mettre en possession des lots, dont ils auront obtenu les titres, en se conformant (en ce qui regarde les rues, les levées, etc.) aux réglemens au plan du village qui sera déposé chez Théodore Seghers, notaire public de la paroisse de Jefferson; les clauses, conditions et réserves, contenues dans l'acte de dépôt du dit village seront connues au public avant la vente, et les acheteurs seront tenus de maintenir le dit village, conformément à l'acte de dépôt d'icelui. Et de plus, on peut examiner le dit acte et ledit plan du village, chez le propriétaire actuel Mr. John Carstein, à Mecanick's Ham.
1 juin—8, 12, 19, 25, 26, 30 juin et 3 juillet.

SUCRE—60 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. J. PAVY & Co. 27 mai 32, rue Gravier.

VINS de Bordeaux—60 barriques Vin de Bordeaux des marques de St. Julien Medoc, Lafitte, Haut Brion, reçues par le Louis XV, et à vendre à bas prix pour clore une consignation. V. & O. VIGNAUD, 21 mai 49, rue de Chartres.

SACS DE PITRE—1500 sacs de pitre en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS. 17 mai—1m 26 Vieille Levée.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du brick Caspian, venant de la Martinique, 121 quarts de Tamarins conservés en sirop, 16 caisses confitures pur misc. LOREILHE & VALETON, 26 mai 9, rue Toulouse.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant à la Nouvelle-Orléans sous la raison de Binoche frères, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord M. La Binoche reste seul chargé de la liquidation.
Désirant liquider promptement, toutes les marchandises restantes seront vendues à une grande réduction de prix.
Les personnes redevables à la société sont priées de régler leur compte sous le plus bref délai possible, et celles à qui il est dû voudront bien présenter leur. 31 mai—15

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1840, dont commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARRY,
17 mai—2m. Trésorier de la 3me Municipalité.

AVIS—Un jeune homme qui veut étendre son commerce de groceries qu'il fait avec succès et avec une très bonne clientelle, désire avoir un associé qui puisse fournir une mise de fonds de $6000. Ce jeune homme exige comme il donnera, les meilleurs renseignemens quant à la capacité et la moralité—Il parle français, anglais et espagnol. Il accepterait aussi une commandite. Une lettre adressée à Mr. Z., boite No. 33, recevra une prompte réponse.
2 juin—6

AVIS.—La société existant ci-devant entre les soussignés sous la raison de W. A. & J. Gasquet & Co. est, de ce jour, dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée seulement pour la liquidation.
W. A. GASQUET,
JAS. A. GASQUET,
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er. juin 1841.
2 juin—12

AVIS—Les soussignés ont, ce jour, formé une société pour les affaires, en gros, de marchandises sèches, sous la raison de Gasquet & Conrey.
JAS. A. GASQUET,
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er. juin 1841.
2 juin—12

LE DOCTEUR BLANCHARD, partant pour France, a l'honneur de remercier ses amis et le public en général de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder et les prie de la reporter sur le Docteur ACHILLE LION, dentiste de la faculté de Paris, dont ils ont été à même d'apprécier le talent et l'habileté. 2 juin

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pieces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qui s'étendent sur les six dents de devant de la machoire supérieure. Les autres ne pouvant se faire que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

CITRONS—Quelques centaines de citrons de Messine à vendre en lots au gré des acheteurs, par
ANDREW BARKER,
2 juin—6 69 1/2, rue de la Commune

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 juin Chemin Carondelet, entre St Lude et Tremé.

ESPECES—4000 piastres, à vendre par
PETERS & MILLARD,
31 mai 34, Vieille Levée.

MANNE—9 caisses manne fraiche, récemment reçue et à vendre par B. VALLS, 31 mai 35, rue Gravier.

OLIVES—236 barillets, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier. 31 mai

CHANGE sur la Havane à vendre par J. N. RICULFI & Co. 31 mai

CIGARRES—[illegible] Canones, Regalias, de différentes qualités, en magasin et en débarquement de la goelette Genera, à vendre par J. N. RICULFI & Co., 26 mai 44, Toulouse.

AVIS INTERESSANT.

Lettres à Sophie, ou les derniers accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des ménages.
Le petit livre pour rire.
CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, et par sa position se trouve digne de toutes honorables travaux, mérite les sympathies de toutes les âmes vertueuses.
Le prix des quatre volumes réunis est $1.
Chez l'auteur, encoignure St. Pierre et Levée, au premier et chez M. Frémaux, libraire 18 mai—1m

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

RIO COFFEE—300 bags Rio coffee, for sale by
[illegible] CHAS BYRNE, 140 Tchoupitoulas st

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Magasin à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.
AUJOURD'HUI, Mercredi, le 9 courant, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à 10 heures, il sera vendu un assortiment général de marchandises sèches, habillements, bottes et brodequins, &c. &c. Et à midi un banc d'[illegible] et une quantité d'autres marchandises. 9 juin—1

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

SAMEDI prochain, le 12 courant à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu un lot de terre dans la troisième municipalité, mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 96 pieds de profondeur et faisant face à la rue Marigny, ensemble avec la maison, et les bâtisses qui sont dessus.
Conditions, comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 9 juin—4

PAR P. E. TRICOU.
Chs Royer contre ses créanciers et les créanciers de Chs. Royer et Vor. Labatut.

IL sera vendu le Samedi 10 juillet 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 8 juin 1841. Les propriétés ci-après décrites, abandonnées par le dit insolvable à leurs créanciers, savoir:
1 Lots de Terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 31, sur un plan fait par John Schreiber, le 25 janvier 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; les dits lots de terre contigus, ayant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Pologne entre les rues des Libéraux et du Génie, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.
Pierrot, nègre âgé d'environ 32 ans, charretier.
Emy, griffonne, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, avec les trois enfans, Lucinda, griffonne, âgée de 8 ans, Erwin, griffe de 6 ans, et Marcelle de 1 an.
Charlotte, griffonne, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison
Suzanne, do do de 28 ans, couturière.
Joe, mulâtre, âgé d'environ 11 ans, domestique de maison.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront par H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs. 9 juin—9, 2, et 10 juil.

Esclave créole de valeur!
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Le nègre créole John Hunter, âgé d'environ 18 ans, très intelligent, bon cocher et bon domestique de table, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Cet esclave n'est vendu pour aucune faute.
Conditions. Un quart comptant: la balance à 4, 6 et 8 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks notaire public aux frais de l'acquéreur. 8 juin

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

JEUDI prochain, à la Bourse St. Louis, il sera vendu la négresse Charlotte, âgée de 24 ans, et deux enfans dont un est âgé de deux ans, et l'autre de deux mois; Charlotte est cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et entièrement garantie.
Conditions—Moitié comptant la balance à 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, chez Paul Bertus, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8 juin

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à l'Arcade de Banks.
Le steamer remorqueur MOUNTAINEER avec tous ses apparaux et ses machines, tel qu'il est aujourd'hui amarré à la Levée.
Conditions comptant.
Vente positive. 8 juin

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Samedi 12 du courant, à midi à la Bourse de la rue St. Louis, quatre terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 à 4 de l'îlet No. 2, conforme par le Champs Elysées, les rues Urquhart, Marigny et Morales, et mesurant chacun 30 pieds 10 pouces, face à la rue Marigny sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces, le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Urquhart et Marigny conformément au plan déposé à la Bourse. Ces terrains faisant partie du moulin de M. Depouilly Jr. sont remblayés 6 et 7 pouces au dessous de la banquette. Sur le lot d'encoignure il existe les fondations d'une maison, lesquelles sont assez fortes pour supporter une maison en briques à trois étages; les cheminées sont debout et peuvent être utilisées; il y a une construction en briques à feu ayant servi de fourneau à cuire le plâtre, plus la grande cheminée de la machine, qui est toute en briques; les fondations d'une partie du moulin, une grande quantité de plâtre. Pour les autres terrains il existe les fondations et que que murs et piliers debout, deux beaux puits de 6 pieds sur 19 pieds de profondeur, l'un en briques et l'autre en bois de 3 pouces d'épaisseur, enfin tout ce qui doit être réuni il y a assez de matériaux pour y construire une maison. Ces lots sont très avantageusement situés près du chemin de fer et sur le rail route. Les banquettes sont faites tout autour de la propriété, elle est donc en curb stones et pavées, partie en briques et partie en pierres plates, et deux entrées pour charrettes, bien pavées sur le devant.
Conditions, 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 8 juin—6

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Ventes de Paris à l'encan.

MERCREDI prochain 9 du courant, à 6 heures de l'après midi, encoignure de St Pierre et Bourbon, il sera vendu plusieurs beaux meubles de Paris, entre autres
Lit et lit lorgé avec son matelas et tous;
Commode magistrale, fauteuil, chaises, table de nuit, rideaux en damas de laine, une belle presse à copier, etc. etc.
Conditions de vente. 7 juin

PAR VINCENT & DE FERIET

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, dans l'affaire d'Etienne Baraud vs. Laure Delpech son épouse, pour une séparation de corps et de biens, il sera vendu samedi 12 du courant, à neuf heures et demie du matin, à la maison No. [illegible] rue St-Philippe et l'ensemble entre [illegible] grand nombre de meubles. [illegible] Conditions comptant. [illegible] juin—3[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LES membres composant le bataillon se réuniront (en grande tenue) dimanche prochain, 13 du courant, afin de procéder à la nomination d'un capitaine en remplacement de M. Joseph Guillot, démissionnaire.
L'élection aura lieu à l'arsenal, sous l'inspection du major Dolly.
Les votes seront reçus par l'adjudant major et le sergent Delpit, de 10 heures à midi précises, la plus grande ponctualité est recommandée aux membres du bataillon.
Par ordre,
AD. SCHREIBER,
9 mai Adjudant major

ECLAIREURS D'ORLEANS—Attention!
LA Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 13 du courant; elle se réunira sur la place du Cirque, et partira positivement à 6 heures du matin. Messieurs les membres honoraires sont invités à se joindre à la Compagnie.
Par ordre exprès du Capitaine
F. A. AUBERT.
8 juin Sergent-major

JAEGER ACHTUNG!
DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nachsten Sonntag den 13 Juni Morgens 6 Uhr precise in voller Uniform zum Terminee nach dem Versammlungsplatz einzufinden um zu einem Schiessen [illegible].
Auf Befehl des Hon. Lieut. Henry Antz.
J. C. WAGNER, Obersergeant.
N. B. Ein jeder soll sich mit Pulver und Blei versehen, und die Gewehre in gutem Zustand [illegible] Uhr [illegible].
8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME AUBÉ, sage-femme de la faculté de Paris, prévient les personnes qui l'honorent de leur confiance qu'elle vient d'établir son domicile rue Royale, 167, au 1er. étage, maison attenant le magasin de parfumerie formant l'encoignure de la rue St. Pierre, en face de la cathédrale où elle continuera à recevoir des accouchemens et des opérations qui y ont rapport dans les autres parties.
Madame Aubé vaccinera gratis chez elle, les enfans des malheureux, tous les premiers lundis de chaque mois, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
9 juin—2

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés voulant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises ci-dessous au prix coutant.
Mousselines françaises satinées.
" unies.
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur.
" brodées pour Rideaux
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodés, garnis et non garnis
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces
Guinghams français.
Chales filet frangés riche
" imitation unis et façonnés
Echarpes soie et filet.
Filet de soie et soie en pièce.
Chales orillans unis et brodés.
" merinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et taffetas unis et façonnés
Dentelles blanches et noires
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noires pour écharpes
Satins noirs et blancs
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Suisse
Florentines unis et à carreaux, glacés.
Reps unis et façonnés, glacés
Fantastiques
Batiste à carreaux pour habits
Cols de blancs et fantaisies
Manteaux satin brodés
" en crêpe et en merin.
Parasols et parapluies
Bas, soie unis et brodés
" fil d'Ecosse
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis
Velours noirs supérieurs.
Mousseline laine noires et fantaisies
Crêpes couleurs assorties
Tulle uni et façonné, noir, pour voiles et pèlerines, etc., etc.
LORNE & FROIS,
8 juin 21 rue de Chartres.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1841.

D'APRES un décret de la Cour Suprême déclarant nulle et non avenue l'élection de Mr. P. N. Hebrard, le 24 février dernier, et ordonnant une nouvelle élection d'un directeur, pour le remplacer; les actionnaires sont prévenus que cette élection aura lieu dans le local de la Banque Lundi, le 21 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre du bureau.
4 juin—2s, 21 je. RICHARD RELF, caissier

BAINS D'EAUX THERMALES.

CET établissement, situé dans le comté de Breckenridge, Kentucky, à environ 100 milles par la voie du fleuve et à 100 milles par la voie de terre, au-dessous de Louisville, et à 4 milles de Cloverport, Ky., où est le débarcadère plus près et le plus commode, reçoit les visiteurs depuis le 1er. mai dernier. Les eaux sont des plus salubres particulièrement pour les dispepsies, les maladies de poitrine, de poumons et de la peau; elles ne sont en vertu sur les cas d'affections chroniques. Les rives du fleuve sont aussi des plus agréables et des plus salubres, la salubrité du pays, environnant, les sites pittoresques du paysage, rendent cet établissement l'un des plus agréables de l'Ouest. Les propriétaires en ont considérablement augmenté les logemens, et n'auront rien négligé pour lui donner tous les agrémens de rigueur. Le prix abonde en gibier; et il y a une meute pour les chasseurs. On trouvera des amusemens tels que la danse et autres &c. &c.
Les visiteurs qui arriveront par eau trouveront des voitures prêtes pour les transporter à Cloverport, et ils recevront chaque jour leur lettre en les dirigeant par Cloverport, Ky, en les adressant au "Tar Springs."
Conditions:

Pensionnaires au mois, par semaine	$5
Do à la semaine,	[illegible]
Do par jour,	1
Enfants au-dessous de 12 ans et domestiques moitié prix.	
Chevaux par jour,	50
par semaine,	3 50

DAVID R. MURRAY, président.
Directeurs:
John Combe, John Sterrett,
A. G. Hawes, Edwin Hawes,
Hugh W Hawes. 4 juin—2par sm.

PERDU avec la malle du 6 mars dernier, de Philadelphie—
Deux billets tirés par B. L. Brittin de Washington, comté de Hempstead, Arkansas, en faveur de Brown Robb et Co., et endossés par Rob. Patterson et Co et J. B. Trevor, caissier.
L'un date du 17 juin 1840 à 7 mois pour $681 26, et l'autre daté du 30 juin 1840 à 8 mois, de $ 47 70; tous les deux payables au comptoir de MM. Smith et Vocchies de la Nlle. Orléans.
Le payement de ces deux billets ayant été arrêté, la personne qui les a trouvés est priée de les remettre à la banque des Citoyens.
5 juin J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de W. Mithoff & Co., est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par Salomon Cohn, auquel devra faire tout paiement de réclamations pendantes.
SOLOMON COHN,
5 juin—6 W. MITHOFF.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coen, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
6 av—1an FRERET BROTHERS.